

ETUDE DU SYNTAGME NOMINAL EN ARABE MAROCAIN

par

Hassan SMILI

Se fondant essentiellement sur le propre parler de l'auteur, son intuition et celle de son entourage, l'intérêt de cet article, écrit il y a à peu près trois ans, réside moins dans la description qu'il fait que dans la mise à l'épreuve de la théorie générative chomskyenne dans son application à cette langue.

Malgré les limites que l'on sait et dont les causes existent dans le cadre théorique même (hypothèse du locuteur - auditeur idéal qui présuppose l'homogénéité de la langue ; l'intuition considérée comme donnée linguistique accessible à tout locuteur natif, etc.), le résultat obtenu ne semble pas inutile et peut servir comme point de départ pour une analyse plus affinée et plus approfondie qui admettrait l'hétérogénéité dans les systèmes linguistiques et en tiendrait compte aussi bien dans sa méthode que dans les règles qu'elle aurait à formuler.

I. LA DETERMINATION DANS SN

En arabe marocain le nom peut être déterminé par l'article, le démonstratif, la phrase relative, l'adjectif et / ou le syntagme prépositionnel.

Nous postulons la règle de réécriture du déterminant comme suit :

$$\text{DET} \longrightarrow \left\{ \begin{array}{l} \text{(DEMONSTRATIF) DEFINI} \\ \text{NON DEFINI} \end{array} \right\}$$

Cette règle signifie que Det se constitue de deux éléments en rapport d'exclusion mutuelle :

(démonstratif) Défini et Non défini.

Le déterminant Non défini se réalise selon le cas en trois formes lexicales différentes :

[wahəɖ l] + N ; [ŠI] + N ou [hətta] + N

Sur le plan sémantique, il n'est pas indifférent que ce soit la première ou la seconde forme qui apparaisse devant le nom. Comparons les phrases suivantes :

- 1) [šrit lktab lždid] (—→ [žždid])
 acheter (accompli) je le livre le nouveau
"J'ai acheté le nouveau livre".
- 2) [šrit wahəɖ lktab ždid]
 acheter (accompli) je un le livre nouveau
"J'ai acheté un nouveau livre".
- 3) ? [šrit ši ktab ždid]
 acheter (accompli) je un livre nouveau
"J'ai acheté un livre nouveau".

Dans la première phrase, le nom est précédé de l'article défini [l]. On peut dire dans ce cas qu'il est "objectivement défini", c'est-à-dire défini en dehors du locuteur ou de l'auditeur. Pour les deux autres phrases, le degré "d'indétermination" diffère selon l'article utilisé. [wahəɖ l] implique que l'objet auquel réfère le nom qu'il précède est connu (donc sémantiquement défini) du locuteur. Mais il ne l'est pas pour l'auditeur. Par contre [ši] implique que le nom en question est "objectivement indéfini", c'est-à-dire en dehors des protagonistes de l'énoncé. C'est peut-être la raison pour laquelle la troisième phrase est peu naturelle.

Cette analyse sémantique est plus évidente dans les phrases interrogatives :

- 4) [sma'ti lxbar ?]
 entendre (accompli) tu la nouvelle ?
"Tu as entendu la nouvelle ?".
- 5) [sma'ti wahəɖ lxbar ?]

entendre (accompli) du un l (a) nouvelle ?

"Tu as entendu (une) (la) nouvelle"

6) [sma'ti ŷi xbar ?]

entendre (accompli) tu une nouvelle ?

"Tu as entendu une nouvelle ?"

Les deux premières phrases présupposent que le locuteur est au courant d'une information et qu'il veut savoir si l'interlocuteur l'est aussi. Autrement dit, l'interrogation porte moins sur l'information elle-même que sur la situation de l'interlocuteur par rapport à cette information. Dans la troisième phrase par contre, le locuteur cherche à se renseigner auprès de son auditeur.

Il nous semble que cette analyse est plus claire que celle que fait Harrel (1962) lorsqu'il fait la distinction entre un article indéfini concret [waḥəd] et un article potentiel [ŷi].

Ces implications sémantiques qui résultent du choix de l'article peuvent être traduites dans la grammaire soit par des règles lexicales, soit par des règles d'interprétation sémantique.

Nous n'avons pas donné à l'article indéfini la forme zéro [ϕ] (absence d'article) bien qu'il soit possible en arabe marocain d'utiliser des noms non précédés d'article :

7) [lbəst qamiŷa ŷdida]

habiller (accompli) je chemise neuve

"J'ai mis une chemise neuve".

8) [lbab mahlul]

la porte ouverte

"La porte est ouverte".

9) [bənti safrat]

filles moi voyager (accompli) elle

"ma fille a voyagé".

Dans la phrase (7) l'absence de l'article équivaut sémantiquement à l'emploi de l'article indéfini [waḥəd l]. Mais alors que celui-ci est très courant et apparaît librement, l'absence de l'article devant un nom est rare et obéit à certaines restrictions. Des études lexicales exhaustives permettront d'expliquer pourquoi on peut dire par exemple :

10) [lbəst qamiʒa]

habiller (accompli) je chemise

"J'ai mis une chemise"

et non :

11) * [sma't xbar]

entendre (accompli) je nouvelle

12) * [zərna mədrasa]

visiter (accompli) nous école.

Ceci résulte peut-être de l'effacement de l'article dans des conditions qui restent à définir.

Dans les phrases (8) et (9) l'absence d'article est liée à des phénomènes syntaxiques plus généraux que nous analyserons plus loin.

Défini est un élément abstrait qui sera réalisé différemment, selon les conditions spécifiques que nous allons étudier. L'article défini [l] est l'une de ses réalisations. Il ressort de la règle que nous proposons que le démonstratif est un constituant facultatif du déterminant et qu'il est obligatoirement suivi de Défini. Ceci est conforme à la réalité grammaticale de l'arabe dans ce cas :

13) [had lwəld]

ce le garçon

"Ce garçon".

14) [had wəld]

ce garçon.

[hada] "celui-ci" [hadi] "celle-ci" et [hadu] "Ceux-ci" sont analysés de la manière suivante :

$$\left[\begin{array}{c} \text{had} \\ \text{SN} \end{array} \right] \quad \left[\left\{ \begin{array}{c} \text{huwa} \\ \text{hiya} \\ \text{huma} \end{array} \right\} \right] \quad \text{--- clitique } \left[\begin{array}{c} \text{SN} \end{array} \right]$$

Le clitique est rattaché à la forme verbale ou effacé si celle-ci est absente. Une règle morpho-phonologique dérive [hada] à partir de [had + huwa], [hadi] à partir de [had + hiya] et [hadu] à partir de [had + huma].

Cetta analyse est justifiée par l'apparition de [hada, hadi, hadu] en position du syntagme nominal. Ils portent le trait [+ 3^{ème} personne], ce qui exclut toute possibilité de les combiner avec :

[ana,	nta,	hna,	ntum	nti]
"moi	toi	nous,	vous,	toi fém."

15) [hada ^Yza]

Celui-ci venir (accompli) il
"Celui-ci est venu".

16) [hadi ^Yzat]

Celle-ci venir (accompli) elle
"Celle-ci est venue".

17) * $\left\{ \begin{array}{l} \text{hada } \text{z}^{\text{Y}}\text{it} \\ \text{hadi } \text{z}^{\text{Y}}\text{iti} \end{array} \right\}$

Celui-ci venir (accompli) je
 Celle-ci venir (accompli) tu

D'autre part, tous ces éléments gardent dans leur interprétation sémantique la valeur démonstrative impliquée par la présence de [had].

Une autre réalisation de Défini est [lli] traditionnellement appelé pronom relatif. Nous postulons une règle morpho-phonologique de cette forme :

$$\text{DEFINI : } \longrightarrow \left\{ \begin{array}{l} [l] \left\{ \begin{array}{l} \text{--- N} \\ / \text{--- Adj} \end{array} \right\} \\ [lli] / \text{--- } \#P\# \end{array} \right\}$$

Cette règle dit que Défini doit être réécrit en [l] devant un nom ou un adjectif et en [lli] devant une phrase.

Ce rapprochement de l'article défini et du pronom relatif ("article syntaxique") a été noté par des linguistes comme Benveniste (1966) et Fassi-Fehri (1976).

Benveniste a noté le parallélisme qui existe en arabe classique d'une part entre les phrases comme :

a) [imāmun 'ādilun]

Juge Juste

"Un juge juste".

a') [al imāmu al'ādilu]

Le juge le juste

"Le juge juste".

et d'autre part

b) [ḍarabtu raḥulan ḡā'a]

frapper (accompli) je homme venir (accompli) il

"J'ai frappé un homme qui est venu".

b') [ḍarabtu al raḥula alladī ḡā'a]

le homme qui

"J'ai frappé l'homme qui est venu".

Dans les phrases (a) et (a'), lorsque le nom est indéterminé, l'adjectif n'est pas précédé de [a l]. Mais celui-ci apparaît devant l'adjectif quand le nom est défini.

De la même manière, les phrases (b) et (b') montrent que la phrase relative (qui est une phrase adjective) est déterminée par [alladi] lorsque le nom antécédent est déterminé par [al]. Le même parallélisme existe en arabe marocain :

18) [ṣəft waḥəd lwəld kayḡanni]

voir (accompli) un le garçon chanter (inaccompli) il

"J'ai vu un garçon (en train de) chanter"
qui chante

19) [ṣəft lwəld lli ka-yḡanni]

Voir (accompli) je le garçon qui chanter (inaccompli) il

"J'ai vu le garçon qui chante".

20) ['arṣa kbira]

Jardin grand

"Un grand jardin"

21) [l 'arṣa lkbira]

Le jardin le grand

"Le grand jardin".

Pour rendre compte de la cooccurrence du défini devant le nom et l'adjectif ou devant le nom de la phrase relative, nous avons besoin de postuler une transformation d'accord proche de celle que propose Fassi-Fehri pour l'arabe classique :

Transformation d'accord

Copiage de Défini

DEF - N -	$\left\{ \begin{array}{c} \text{ADJ} \\ \# P \# \end{array} \right\}$
1 2	3

→ 1, 2, 1 + 3 Condition : 1 ... 3 est un SN.

Cette règle signifie donc que chaque fois que nous avons dans une suite N précédé de Défini et suivi de Adj ou $\# P \#$, nous devons réécrire (ou copier) Défini devant Adj ou $\# P \#$.

La condition que nous imposons à cette transformation est très importante. Elle permet d'expliquer l'absence du déterminant devant l'adjectif dans l'exemple déjà donné :

22) [l bab mahlul]

La porte ouverte

"La porte est ouverte".

En effet, s'il n'y a pas accord dans ce cas, c'est parce que l'adjectif n'appartient pas au syntagme nominal. Selon une analyse que nous soutenons mais que nous ne défendons pas dans le cadre de ce travail, cette phrase a pour structure profonde :

[l bab]	[+ Présent] + kant-mahlul]
SN	SN

La réécriture du temps en [+ Présent] implique l'effacement de la copule. Ce qui donnera la structure intermédiaire :

[l bab]	[+ Présent - mahlul]
SN	SV

[+ Présent] se réalisent par la forme [ϕ], nous obtenons en dernière étape la phrase :

[l bab mahlul]
sn sv

La présentation du défini faite ci-dessus renforce cette analyse de la phrase nominale en arabe marocain. Considérons les phrases suivantes :

23) [l kəlb mriḍ]

Le chien malade
"Le chien est malade".

24) [səft lkəlb lMRIḍ]

voir (accompli) je le chien le malade
"J'ai vu le chien malade".

25) [səft lkəlb lli mriḍ]

voir (accompli) je le chien qui malade
"J'ai vu le chien qui est malade".

Dans la première phrase [mriḍ] est indéterminé conformément à notre analyse parce qu'il est à l'extérieur du syntagme nominal. Par contre l'adjectif de la seconde phrase est précédé de [l] parce qu'il est partie intégrante de SN. Dans la troisième phrase, sémantiquement équivalente à la seconde, Défini se réalise en [lli], c'est-à-dire la forme qui apparaît devant P. Ceci nous amène à poser que [mriḍ] qui appartient dans ce cas au SN :

SN

est dérivé d'une phrase sous-jacente qui a la forme :

[l kəlb - ([+ Présent] + kan - mriḍ)]
 p sn sv p

La grammaticalité de la phrase :

26) [səft lkəlb lli kan mriḍ]

"J'ai vu le chien qui était malade".

milite en faveur de cette analyse.

2. DETERMINATION DE SN PAR UN AUTRE SN

Il existe en arabe marocain deux structures dans lesquelles un SN est déterminé par un autre SN introduit ou non par la préposition.

a) [N ± DEF - N]

SN

b) [DEF + N - d (yal) ± DEF + N]

SN

Les grammairiens appellent la première structure "l'état construit" et la seconde "la construction analytique".

Il semble que la meilleure façon de rendre compte du lien qui existe entre les deux structures c'est de les relier transformationnellement. Seule la structure (b) est en mesure d'être la forme sous-jacente. Ceci est dû essentiellement au fait que dans tous les cas où nous pouvons obtenir une structure grammaticale de la forme (b) nous pouvons obtenir également une structure grammaticale équivalente de la forme de (a).

Mais la réciproque n'est pas vraie. Autrement dit, dans l'ensemble des phrases de la structure (b), il existe un sous-ensemble qui correspond à l'ensemble des phrases de la structure (a). Mais il ne suffit pas d'établir que (b) est la forme sous-jacente de (a). Encore faudrait-il définir les restrictions qui entrent en jeu, notamment sur l'article dans les deux syntagmes nominaux.

Examinons pour cela les phrases suivantes :

- 27) [tərqaṇ lmdina 'amrim]
 routes la ville pleines
"Les routes de la ville sont pleines (encombrées)".
- 28) * [l tərqaṇ lmdina 'amrin]
 Les routes de la ville pleines.
"Les routes de la ville sont pleines".
- 29) [l tərqaṇ dyal lmdina 'amrin]
 "Les routes de la ville pleines
"Les routes de la ville sont pleines"
- 30) [si tərqaṇ dyal lmdina 'amrin]
 Des routes de la ville pleins
"Certaines routes de la ville sont pleines".
- 31) [tərqaṇ dyal lmdina 'amrin]
 routes de la ville pleines.
- 32) [ṇḍaḍər wahəḍ lraḏəl]
 lunettes un le homme.
"Les lunettes d'un homme".
- 34) [ṇḍaḍər hadəlraḏəl]
 Les lunettes de un homme
"Les lunettes de cet homme".

- 35) [l ndadər dyal had l razəl]
 Les lunettes de ce le homme
 "Les lunettes de cet homme".

- 36) [si ndadər dyal had l razəl]
 des lunettes ...

- 37) [taman { ɖar (a)
 wahəd l ɖar (b)
 l ɖar (c) }]

prix (maison, un la maison, la maison)

"Le prix de (une maison, une certaine maison, la maison)"

- 38) * [l taman { ɖar (a)
 wahəd l ɖar (b)
 l ɖar (c)
 ʃi ɖar }]

"Le prix (maison, un la maison, une maison)"

- 39) [l taman dyal { wah d l ɖar (a)
 ɖar (b)
 l ɖar (c) }]

"Le prix de (un la maison, maison, la maison)

"Le prix de (une certaine maison, une maison, la maison)

- 40) [ryal dyal l na'na']
 réal de la menthe
 "Un réal de menthe"

- 41) [rab'a dyal zəbda]
 Quart de le beurre
 "Un quart (de kilo) de beurre".

- 42) [ɬarf dyal l halwa]
 partie de le gâteau
 "Un morceau de gâteau".

- 43) [bakiya dyal ləwqid]
 paquet de les allumettes
 "Un paquet d'allumettes".

Les phrases synonymes sont respectivement (27)-(29), (32)-(34), (37 a)-(39 b), (37 b)-(39 a) et enfin (37 c)-(39- c).

La première remarque qui se dégage de cette liste est que l'absence

d'article du SN extérieur dans la structure (a) correspond systématiquement à la présence de l'article défini dans le même SN dans la structure (b). L'apparition de cet article implique celle de la préposition [dyal] : c'est ce qui explique l'agrammaticalité des exemples (38).

D'autre part, et ceci découle naturellement de la première remarque, les phrases de la structure (b) qui contiennent un SN extérieur sans article ou déterminé par un article indéfini (') n'ont pas de phrases équivalentes dans la structure (a). C'est le cas des phrases (30) et (36). C'est le cas aussi des expressions partitives (40)-(43).

Dans celles-ci, le SN extérieur ne peut contenir un article défini que s'il est modifié par une relative restrictive :

- 44) * [l bakiya dyal ləwquid]
Le paquet de les allumettes.
- 45) [l bakiya dyal l wqid lli xallit hna]
Le paquet de les allumettes que laisser (accompli) je ici.
"Le paquet d'allumettes que j'ai laissé ici".
- 46) * [l tərɛf dyal lħalwa]
Le morceau de le gâteau.
- 47) (l tərɛf dyal lħalwa lli kla dris]
Le morceau de le gâteau que manger (accompli) il Driss.
"Le morceau de gâteau que Driss a mangé".

Il est à noter que cette même restriction sur les expressions partitives a été remarquée en anglais par Jackendoff (1968).

Enfin si nous observons les SN intérieurs des phrases de la liste ci-dessus, nous remarquerons que dans chaque couple de phrases synonymes l'article est le même dans les deux cas. Si on modifie l'article d'un seul SN intérieur du couple, il n'y aura plus d'équivalence sémantique.

La transformation qui relie les structures (a) et (b) peut être formulée ainsi :

Transformation d'annexion

$$\left[\begin{array}{ccccccccc} (& [& + & \text{Déf} &] & + & \text{N} & [& \text{d (yal)} &] & - & \text{Det} & + & \text{N} &) &] & \text{sn} \\ \text{SN} & & 1 & & 2 & & 3 & & 4 & & 5 \end{array} \right]$$

—→ $\phi - 2 - \phi - 4 - 5$

Les règles d'interprétation sémantique intervenant au niveau de la structure profonde, l'effacement de 1 et 3 ne change pas le sens de la structure ainsi obtenue.

La relation grammaticale étroite qui lie les deux SN à l'intérieur de la structure est la même malgré la suppression de la préposition.

3. CONSTRUCTIONS POSSESSIVES

Les constructions possessives en arabe marocain entrent dans ce cadre général de la détermination d'un nom (ou d'un SN) par un syntagme prépositionnel.

Les deux structures (a) et (b) se retrouvent dans ce cas. On peut dire :

48) [$\text{ʃrit lɔar djal ɣmɔd}$]

acheter (accompli) je la maison de Ahmed''.

''J'ai acheté la maison de Ahmed''.

ou [ʃrit ɔar ɣmɔd]

49) [$\text{ras ɣad lɣawli smin}$]

tête ce le mouton gros

''La tête de ce mouton est grosse''.

ou [$\text{l ras djal ɣad lɣawli smin}$]

la tête de ce le mouton gros.

Sur le plan de la performance, et dans le cas de la possession inaliénable, il est beaucoup plus courant d'entendre la structure dérivée :

50) [rʒal driss] ['ayni]

Pied driss œil moi

''Le pied de Driss mon œil''

Plutôt que :

[l rʒal djal driss] [l'ayn dyali]

Le pied de Driss

Le œil de moi

4. STRUCTURE DU SYNTAGME NOMINAL

Nous formulons les règles de réécriture du syntagme nominal en arabe marocain comme suit :

$$\text{SN} \longrightarrow \left\{ \begin{array}{l} [\text{GN - Clitique}] \text{ (SP) (ADJ) } (\# \text{ P } \#) \\ [\text{PRO - Clitique}] (\# \text{ P } \#) \end{array} \right\}$$

Cette règle signifie que le SN peut être développé en deux constituants obligatoires en rapport d'exclusion : [GN - Clitique] et [PRO - Clitique] et des constituants facultatifs qui sont SP (syntagme prépositionnel), Adj et # P # SP et Adj ne peuvent apparaître que lorsque le constituant obligatoire choisi est :

[GN - Clitique]

Le signe # est le remarqueur de l'enchassement d'une phrase. Dans ce cas, il s'agit de l'introduction d'une proposition relative.

Cette formule rend compte des différents types de SN suivants :

1 - ([GN - Clitique]
sn

Exemples

(1) [l kas ʔah]
"Le verre est tombé".

(2) [drəbt l suka]
frapper (accompli) je la piqure
"J'ai été piqué".

2 - [[GN - Clitique] SP]
sn

(3) ['tini bakiya d l sukkar]
"donne-moi un paquet de sucre".

(4) [driss sra siniya d l nhas]
"Driss a acheté un plateau en cuivre".

3 - [[GN - Clitique] SP Adj]
sn

(5)

['tini bakiya d l sukkar kbira]

donne-moi paquet de le sucre grand

''Donne-moi un grand paquet de sucre''.

4- ([GN - Clitique] SP Adj # P #)

sn

(6)

[driss šra lšiniya d l nḥas lmazyana lli šofti]

Driss acheter (accompli) il le plateau de le cuivre le beau que voir (accompli) tu

''Driss a acheté le beau plateau en cuivre que tu as vu''.

5- [GN - Clitique] Adj]

sn

(7)

[lwəld lsgir nzaḥ]

Le garçon le petit réussi (accompli) il

''Le jeune garçon a réussi''.

6- ([GN - Clitique] Adj # P #)

sn

(8)

[žit man lṭriq lkbira lli na'ttili]

venir (accomplie) je de la route la grande que montrer (accompli) tu moi.

''Je suis venu par la grande route que tu m'a montrée''.

7- [[GN - Clitique] # P #]

sn

(9)

[mat lkəlb lli kan 'andi]

mourir (accompli) il le chien qui être (accompli) il chez moi.

''Le chien qui était chez moi est mort''.

8- ([PRO - Clitique])

sn

10) [(ana) klit]

moi manger (accompli) je

''moi, j'ai mangé''.

9 - [PRO - Clitique] # P #]
sn

(11)

[l bagra lkbira hiya lli ba't]

La vache la grande elle que vendre (accompli) je.

"C'est la vieille vache que j'ai vendue".

(12)

[waldi huwa lli safar l fas]

Garçon moi lui qui voyager (accompli) il a Fès

"C'est mon fils qui a voyagé à Fès"

(13)

[ana lli zit lbarah]

moi qui venir (accompli) je hier

"C'est moi qui suis venu hier".

Ce dernier type de syntagme nominal mérite qu'on s'y arrête un peu longtemps. Les structures des phrases (11), (12) et (13) sont respectivement :

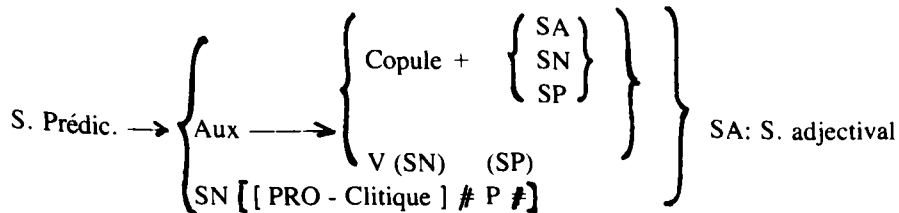
- 11')
$$\begin{array}{c} \left[\left[\begin{array}{c} \text{GN - Clitique} \\ \text{P} \end{array} \right] \begin{array}{c} \text{Adj} \\ \text{sn} \end{array} \right] \left[\begin{array}{c} \text{PRO - Clitique} \\ \text{sn} \end{array} \right] = \text{P} =) \\ \leftarrow \text{s. Prédic. P} \end{array}$$
- 12')
$$\begin{array}{c} \left[\begin{array}{c} \text{GN - Clitique} \\ \text{P} \end{array} \right] \xrightarrow{\text{sn}} \left[\begin{array}{c} \text{GN - Clitique} \\ \text{sn} \end{array} \right] \text{ prép } \left[\begin{array}{c} \text{Pro-Cli.} \\ \text{sn} \end{array} \right] \left[\begin{array}{c} \text{PRO-Cli.} \\ \text{s. Prédic. P.} \end{array} \right] \# \text{ P } \# \end{array}$$
- 13')
$$\begin{array}{c} \left[\begin{array}{c} \text{PRO - Clitique} \\ \text{P} \end{array} \right] \left[\begin{array}{c} \text{PRO - Clitique} \\ \text{sn} \end{array} \right] \# \text{ P } \# \end{array}$$

Autrement dit, les trois phrases ont en commun à un certain stade de leur dérivation la même structure :

P ——— SN - Prédic.

S Prédic ——— SN

Ceci nous conduit à présenter la règle de réécriture du syntagme prédicatif que nous reformulons ainsi :



Cela signifie qu'il existe en arabe marocain deux grands types de phrases : la phrase dont le syntagme prédicatif est un SN et la phrase dont il est constitué soit de l'auxiliaire et d'un verbe avec ses expansions facultatives, soit de l'auxiliaire et de la copule suivie d'un syntagme adjectival, nominal ou prépositionnel.

Nous tenterons de justifier cette analyse par la discussion de phrases que nous proposons ci-dessous :

- 14) [waḥəd lbəagra mat t şğira]
un la vache mourir (accompli) elle jeune
"une (certaine) vache est morte jeune".
- 15) [lbəagra mat t şğira]
"La vache est morte jeune".
- 16) [lb gra lli mat t şğira]
"La vache qui mourir (accompli) elle jeune"
- 17) ? [waḥəd lb gra mat t şğira maši kbira]
un la vache mourir (accompli) elle jeune et non vieille.
- 18) [lbəagra mat t şğira maši kbira]
"La vache est morte jeune et non vieille".
- 19) [lbəagra lli mat t şğira maši kbira]
"La vache qui est morte jeune et non vieille".
- 20) * [waḥəd lb gra mat t şğira masi wahəd lḥmara]
Un la vache mourir (accompli) elle jeune et non un la ânesse.
- 21) * [lb gra mat t şğira maši lḥmara]
La vache mourir (accompli) elle jeune et non l'ânesse.
- 22) [lb gra lli mat t şğira maši lḥmara]
... qui
- 23) = [waḥ d lb gra hiya mat t şğira]
... .. elle
- 24) * [lb gra hiya mat t şğira]
- 25) [lb gra hiya lli mat t şğira]
- 26) * [lb gra hiya lli mat t şğira maši kbira]
- 27) [lb gra hiya lli mat t şğira maši lḥmara]

28) [lb gra šgira (maši kbira)]

Les deux premières phrases ne présentent aucun problème particulier. Ce sont les phrases simples de structure :

$\left\{ \begin{array}{l} \text{SN} - \text{S Prédic.} \\ \text{P} \end{array} \right. [\text{Aux} - \text{V} - \text{Adj}]]$

où Adj est un spécificateur du verbe (comme un adverbe). Les deux phrases n'ont pas le même sens que :

29) [waḥad lbəgra šgira mat t]
 "Une jeune vache est morte".

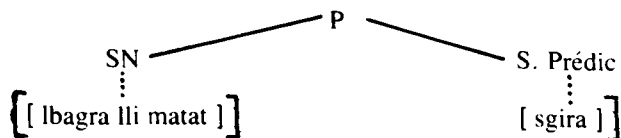
ou 30) [lb gra lšgira mat t]
 "La jeune vache st morte".

La seule différence entre (14) et (15) est que dans (14) le déterminant du SN est un article indéfini alorsq que dans (15) c'est un article défini. Comme on peut le remarquer, cela n'a pas de répercussion sur l'adjectif qui n'admet pas l'article dans les deux cas.

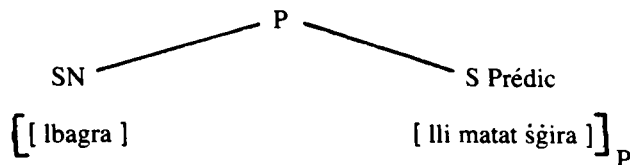
(16) est le plus complexe. C'est une phrase ambiguë, (19) et (22) en sont les deux interprétations possibles.

Cette double interprétation sémantique correspond à une double structure syntaxique même au niveau superficiel qui peut être représenté par les deux arbres suivants :

(A)

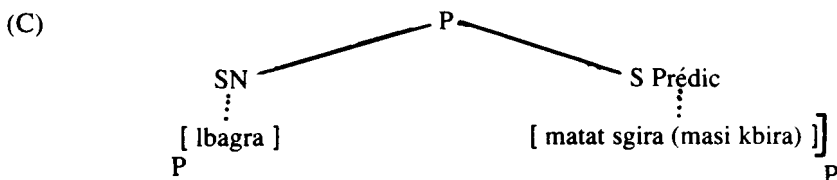


(B)



L'arbre (A) représente l'interprétation sémantique de la phrase (19) alors que (B) représente celle de la phrase (22).

Les phrases (18) et (21) montrent que dans les phrases simples (c'est-à-dire ici, les phrases qui ne comportent pas de proposition relative) une seule interprétation sémantique est possible. La structure syntaxique qui lui correspond peut être représentée ainsi :



Autrement dit, c'est une structure très proche de celle représentée en (B) ; la seule différence apparente étant la présence du relatif [Ili].

Les phrases (24) et (25) nous montrent toutefois qu'il y a une autre différence essentielle qui sépare les deux structures : la possibilité d'insérer le pronom [hiya] en tête du syntagme prédicatif en (B) mais non en (C).

Ce fait est fondamental. L'agrammaticalité de (24) est prédite par la règle

$$P \longrightarrow \text{SN} - \text{S Prédic.} [\text{Aux} - \text{V} - \text{X}]$$
 AUX ne pouvant contenir un pronom.

L'apparition de [hiya] en B est justifiée par contre par la nature du syntagme prédicatif qui est un syntagme nominal.

Remarquons en outre que la même règle de réécriture de P prédit l'impossibilité d'insérer [hiya] en tête du syntagme prédicatif dans la structure A. Elle prédit donc que l'apparition de [hiya] élimine l'une des deux interprétations possibles de (16) et par conséquent lève l'ambiguïté.

Ceci nous amène à faire l'hypothèse que (25) est la structure sous-jacente de B. Cette hypothèse est renforcée par leur équivalence sémantique totale.

La dérivation de la phrase (16) (dans l'interprétation de B) serait alors :
 [lbagra hiya Ili matat sgira]

$$\begin{array}{c}
 \left[\begin{array}{c} \text{[GN - clitique]} \\ \text{sn} \end{array} \right] \left[\begin{array}{c} \text{[Pro - clitique]} \\ \text{sn} \end{array} \right] = \text{P} = \left[\begin{array}{c} \text{s. Prédic.} \\ \text{P} \end{array} \right]
 \end{array}$$

1- Apparition de [Ili] après application de la transformation du copiage de l'article, le trait, [+ défini] étant compris dans PRO.

$$\rightarrow \left[\underset{\text{P}}{[\dots]} \underset{\text{sn}}{[[\dots] \text{lli} \dots)} \underset{\text{P}}{\text{s. Prédic.}} \right]$$

2- Enchâssement de P_1 : cette opération est la transformation relative qui implique la suppression du symbole # et l'effacement du SN sujet de P_1 et coréférent du SN tête du syntagme prédicatif.

$$\rightarrow \left[\underset{\text{P}}{[\dots]} \underset{\text{sn}}{[[\text{PRO-Clitique}] \text{lli} \text{Aux} \text{V} \text{Adj}]} \underset{\text{P}}{\text{s. Prédic.}} \right]$$

3- Déplacement du clitique dans le syntagme prédicatif :

$$\left[\underset{\text{P}}{[\dots]} \underset{\text{sn}}{[[\text{PRO}] \text{lli} \text{Aux} \text{V} + \text{Clitique Adj}]} \underset{\text{P}}{\text{s. Prédic.}} \right]$$

4. suppression de PRO (en cas d'absence du remarqueur d'emphase).

Si cette transformation n'intervient pas, nous obtenons après le stade 5 et les règles morpho-phonologiques la phrase (25) :

[lbagra hiya lli matat sgira]

5- suppression du clitique du SN sujet de P :

$$\rightarrow \left[\underset{\text{P}}{[\text{GN}]} \underset{\text{sn}}{[\text{lli} \text{ — Aux — V} + \text{Clitique - Adj}]} \underset{\text{P}}{\text{s. Prédic.}} \right]$$

5. ADJ. DANS LA RÉGLE DE RÉÉCRITURE DU SYNTAGME NOMINAL

Dans la présentation de la règle de réécriture de SN, nous avons inclus Adj en position d'épithète. Il nous semble en effet que l'introduction de Adj dans une règle de base est une analyse plus simple et plus adéquate que celle qui le dérive d'un attribut en passant par la réduction d'une proposition

relative. On ne voit pas du reste pourquoi on devrait introduire Adj directement dans la base derrière une copule et le dériver par transformation derrière un nom. C'est une hiérarchisation artificielle et inutile de deux occurrences d'une même catégorie. D'autre part, le lien que voulaient établir les linguistes partisans de cette analyse entre l'adjectif épithète et la proposition relative est plus explicite.

On voit en effet à partir de notre formulation que Adj et # P # qui sera une proposition relative peuvent être aussi bien dans un rapport syntagmatique que dans un rapport paradigmatique. Dans le premier cas, Adj et # P # se réalisent simultanément comme dans des phrases telles que :

- 31) [qrit lktab lʒdid lli xreʒ]
lire (accompli) je le livre le nouveau qui sortir (accompli) il
"J'ai lu le nouveau qui est sorti".
- 32) [ʃəft ʃi raʒəl ʔwil daz]
voir (accompli) je un homme grand passer (accompli) il.
"J'ai vu un grand homme".

Le second cas est manifeste dans les exemples (33) et (34) :

- 33) [lqit lɬab { (tsədd) }
(lli tsədd) }

Trouver (accompli) je la porte { fermer (accompli) elle
qui fermer (accompli) elle }
"J'ai trouvé la porte { fermée
qui a été fermée }

- 34) [lqit lɬab (masdud) lmasdud]
... fermée
... la fermée
"J'ai trouvé la porte (fermée) qui est fermée"

En outre, dériver en arabe un adjectif épithète à partir d'un adjectif attribut poserait un problème sérieux au niveau de l'accord du nom et de l'adjectif. Nous savons que seule l'épithète est précédée de l'article en même temps que le nom qu'elle décrit. Dans le cadre de cette analyse, on sera donc obligé de compliquer la grammaire par une règle supplémentaire qui insérerait l'article devant l'adjectif. On pourrait objecter à cette remarque que la règle d'accord de l'adjectif et du nom est nécessaire quelle que soit l'analyse

adoptée. Ceci est juste. Mais dans le cadre de l'analyse qui dérive l'épithète de l'attribut, nous devons préciser, en outre, que cet accord ne se réalise que si le nom et l'adjectif constituent un syntagme nominal. L'adjectif attribut, constituant du syntagme prédicatif, apparaît obligatoirement sans article. Voici à titre d'illustration ce que nous obtiendrons si nous voulons dériver l'épithète par transformation : soit les deux phrases :

- 35) (a) [had lraʒəl lmrɪd ʒa lbarəh]
Ce le homme le malade venir (accompli) il hier.
''Cet homme malade est venu hier''.
- (b) [jad lraʒ l lli mriɖ ʒa lbar h]
... ... qui malade
''Cet homme, qui est malade, est venu hier''.

Selon l'analyse en question (a) serait dérivée de (b). Mais après l'application d'une transformation d'ellipse qui réduirait la relative, nous obtiendrions la phrase agrammaticale.

- (c) * [had lraʒəl mriɖ ʒa lbar h]

Il faudrait trouver alors un moyen ''ad hoc'' pour introduire l'article devant l'adjectif et obtenir la phrase correcte.

L'introduction de Adj - qu'il soit attribut ou épithète - par des règles syntagmatiques permet donc d'éviter cette complication (').

1) Il existe cependant une quinzaine de mots en arabe marocain qui ne sont jamais précédés d'article défini : [xizzu] ''carotte'', [ksksu] ''couscous'', [bibi] ''dindon'', [atay] ''thé'', [matiʒa] ''tomate''. Ceux-là entrent malgré ce fait dans les SN extérieurs des structures (a) et (b). Il doivent être marqués individuellement dans le lexique par un trait qui précise leur statut exceptionnel.

REFERENCES CITEES*Pour le cadre théorique :*

CHOMSKY, N. : *Aspects de la théorie syntaxique*, Seuil, 1971 ; *Questions de Sémantique*, Seuil, 1975.

RUWET, N. : *Introduction à la grammaire générative*, Plon, 1968 ; *Théorie syntaxique et syntaxe du Français*, Seuil, 1972.

JACKENDOFF, RS. : "Les constructions possessives", en Anglais ; Traduction française in *Langages* n° 14, Juin 1969.

Pour l'arabe

BENVENISTE, E. : *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, 1966.

FASSI-FEHRI, A. : "Relatives et adjectifs en Arabe : le problème de la détermination" in *Lingua* 38, P. 125-152, North-Holland Publishing Company.

HARREL, R.S. : *A Short Reference Grammar of Moroccan Arabic*, Georgetown University Press, Washington, 1962.